

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

CONSEIL MUNICIPAL DE LOCMALO
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi deux juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Chapelain à Locmalo sous la présidence de **Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.**

Date de convocation : 27 mai 2021

Présents : Monsieur Jean Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Madame Lucette LE ROCH, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Monsieur Aurélien AUDIC, Madame Carine LE CUNFF, Madame Christine ROBERT, Madame Chrystel LOMBARD, Madame Gwendolyn VAN DER KRIEKEN, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, Monsieur Dominique LE MANACH.

Absentes excusées : Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), Madame Sandra DOUJET (pouvoir donné à Jérôme LE TADIC).

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Christine DROUAL secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 06 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du 06 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération n°25-2020 du 26 mai 2020 et des informations suivantes :

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

Entreprise - Prestataire	Objet de la commande	Date de signature	Montant TTC
AG Buro	Fournitures administratives et produits d'entretien	11/05/2021	340,42 €
Imprimerie du Scorff	Panneaux rigides pour le marché	19/05/2021	211,20 €
Imprimerie du Scorff	Flyers et affiches pour la campagne de souscription de rénovation de l'église (avec la Fondation du patrimoine)	20/05/2021	370,20 €
IKEA	Etagères pour compléter la bibliothèque	26/05/2021	481,87 €

22 mai 2021 : Lancement d'une consultation en vue d'équiper la station d'épuration d'un système d'autosurveillance.

Dans le cadre de la convention d'appui technique signée avec SATESE pour la période 2021-2023, la commune bénéficie actuellement d'un accompagnement du SATESE pour l'organisation de l'installation d'un dispositif de mesure en entrée de la station d'épuration.

En effet, dans son rapport annuel, le SATESE a mis en évidence le fait que la commune ne disposait pas de point de comptage à l'entrée permettant de compter les volumes d'eaux à l'arrivée.

Les entreprises consultées sur la base d'un cahier des charges établi par le SATESE, ont jusqu'au 11 juin pour informer la commune de leur intention éventuelle de présenter une offre. Dans cette hypothèse, elles auront ensuite jusqu'au 13 juillet pour présenter leur offre. A l'issue de la consultation, la commune pourra, avec devis à l'appui, solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau (jusqu'à 70% dans le cadre du plan de relance). L'engagement de la dépense ne pourra se faire ensuite qu'après autorisation du financeur et le cas échéant, une décision modificative du budget assainissement.

FINANCES-SUBVENTIONS

10 mai 2021 : Le Conseil régional a voté une subvention de 60.000,00 € pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Malo – Tranche 1.

01 juin 2021 – Plan de relance : la candidature de la commune de Locmalo a été retenue dans le cadre de l'appel à projet plan de relance numérique pour les écoles. Pour mémoire, une subvention de 2.637,00 € est attendue pour un équipement de 9 tablettes avec étuis s'établissant à 3.766,50 €. La commune devra toutefois attendre la notification officielle avant de pouvoir engager la dépense.

- 11 mai 2021 – Plan de relance : La commune s'est positionnée sur le programme national ponts. Dans ce cadre, elle pourra bénéficier d'un recensement gratuit de ses ponts et d'un plan d'entretien des ouvrages les plus sensibles, s'il y en a.

PROJETS A ÉVOQUER

- Projet de commande de sacoches (pour les conseillers municipaux et le personnel) et de gobelets à l'effigie de la commune. La commission cadre de vie travaillera sur le projet lors de sa prochaine réunion.
- Lavoir de Longueville : la commune a été alertée par l'état de la charpente du lavoir. Les services techniques poseront des étais et un devis de consolidation de la charpente sera sollicité.

AUTRES POINTS DIVERS

- Longueville : demande de raccordement en cours d'étude par ENEDIS et demande de devis pour un tableau électrique également en cours ;
- Validation de la charte graphique associée au nouveau logo de la commune (adaptation de la police). Le travail de Magalie LANQUETIL, graphiste, sur le nouveau logo et la charte graphique a été plebiscité par le conseil municipal. Le Conseil étudiera prochainement la représentation du logo sur le bâtiment de la mairie. ;
- Prêt de ganivelles de la commune de GUER, et prêt de chapiteaux-tonnelles à la commune de SÉGLIEN validés.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

FONCIER

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 5.109 m² SUR LES PARCELLES AB 58 ET AB 59 APPARTENANT A ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Vu le projet de reconstruction de l'hôpital Alfred Brad sur la commune de Locmalo ;

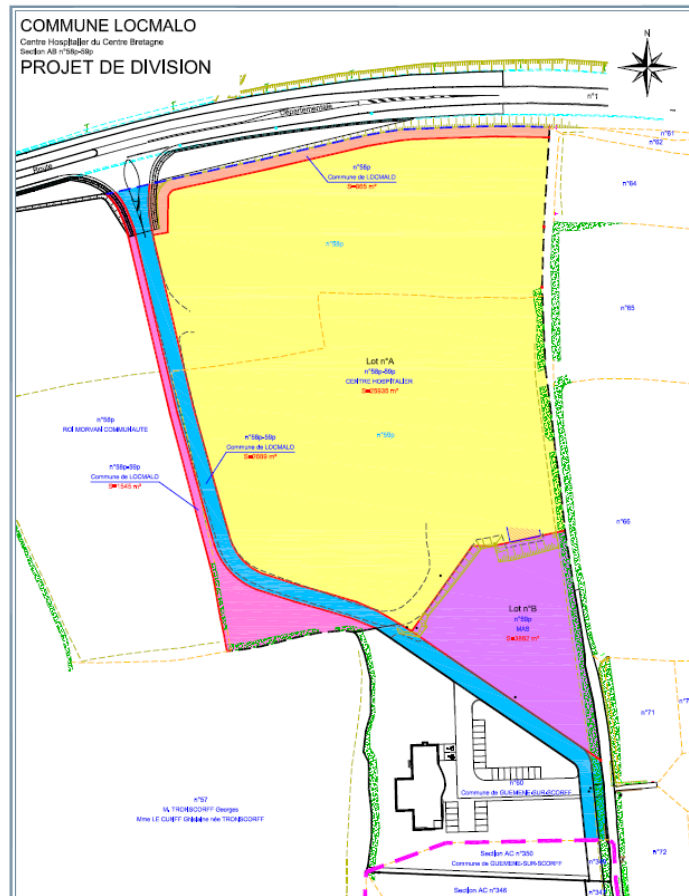
Vu les échanges intervenus entre la commune et Roi Morvan communauté en vue d'une cession de la voirie de desserte et de ses dépendances à la commune ;

Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètres Nicolas et associés le 21 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté en date du 27 mai approuvant la vente de 5.109 m² sur les parcelles AB 58 et AB 59, au bénéfice de la commune de Locmalo pour un euro symbolique ;

Considérant que l'ensemble des parcelles, objet de la vente, présentent les caractéristiques suivantes :

<i>PARCELLE</i>	<i>EMPRISE CÉDÉE</i>
AB 58 et AB 59 (emprise correspondant à la voie de desserte) <i>matérialisée en bleue sur le plan</i>	2.699 m ²
AA 58 et AB 59 (emprise correspondant à l'accotement) <i>matérialisée en rose sur le plan</i>	1.545 m ²
AB 58 (emprise correspondant au cheminement doux dans la prolongation du chemin des larrons) <i>matérialisé en orange sur le plan</i>	865 m ²
<i>CONTENANCE TOTALE</i>	5.109 m ²



Considérant qu'il est légitime que la commune soit propriétaire de la voie de desserte du futur hôpital ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir une emprise de 5.109 m² telle que détaillée ci-dessus, sur les parcelles AB 58 et AB 59 appartenant à Roi Morvan Communauté pour un montant symbolique de 1,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous les actes relatifs à cette affaire ;
- CHARGE l'étude de Maître ARENS, notaire à GUÉMÉNÉ s/SCORFF d'établir les actes nécessaires à cette vente ;
- DIT que la voie ainsi acquise intégrera le domaine public communal ;
- DIT que la dépense liée à cette vente et aux frais notariés est inscrite au budget primitif 2021 ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATION

PRÉSENTATION DU PRÉ-PROJET DE RÉORGANISATION DU SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

La municipalité a souhaité il y a quelques mois, mené une étude de l'organisation du service scolaire et périscolaire afin de coller au mieux aux emplois du temps.

Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle organisation du service, effective à la rentrée scolaire prochaine, certains temps de travail seront revus à la hausse, en conformité avec les besoins du service. Des outils de gestion du temps de travail seront également déployés. L'ensemble sera soumis au Centre de gestion pour validation.

Enfin, ce projet de reorganisation sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de juillet après consultation des agents.

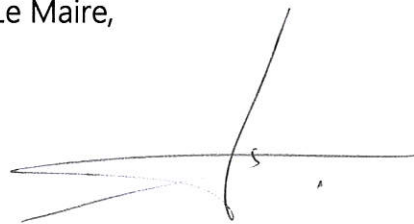
En fin de séance, un point d'étape a été fait sur les dossiers suivants :

- Organisation des permanences en vue des scrutins des 20 et 27 juin prochains ;
- Projet de mutuelle communale : le cahier des charges a été validé par les communes partie prenante au projet et à ce jour 4 mutuelles ont retiré le dossier de consultation ;
- Point sur l'avancement des travaux de rénovation de la charpente de l'église Saint-Malo.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ÉPUISÉ, Monsieur LE MAIRE A LEVÉ LA SÉANCE A 21H50.

Affiché le 04 juin 2021 en mairie de Locmalo, conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT.

Le Maire,



Jean-Charles LOHÉ

